

# **MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON**

Tél. : 02.32.39.95.15.

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2020

**Conseillers Présents :** MM. COMONT, DELHOMME, CHEVAUCHEE, HAUZAY, BENATTAR, UMMENHOVER, VALET, BURGAN, LELIGOIS, Mmes LASSALLE-ASTIS, PAULARD, COMBETTES, SANSANO, GUEGAN, HENNEQUEZ, UMMENHOVER

**Absents excusés :** Mme PARENT-TANGUY pouvoir à M. COMONT  
Mme LASBLEIZ pouvoir à M. COMONT  
M. DEFRANCE pouvoir à M. HAUZAY

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 8 Juin 2020**

Les Membres du Conseil Municipal, adoptent à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 8 juin 2020 adressé par e-mail.

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT SUPPLEMENTAIRE CIGALE :**

Sur la demande du Président du syndicat intercommunal de CIGALE, l'assemblée doit élire un délégué suppléant supplémentaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mr Franck Valet comme délégué suppléant supplémentaire.

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE DEFENSE :**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, l'assemblée doit élire un conseiller municipal en tant que correspondant défense. Mme Lucille Lassalle-Astis est nommée correspondant défense à l'unanimité.

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE CNAS :**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, l'assemblée doit élire un conseiller municipal en tant que correspondant CNAS. Mr Sébastien DELHOMME est nommé correspondant CNAS à l'unanimité.

### **JURES D'ASSISES :**

Le tirage au sort des jurés pour l'établissement de la liste préparatoire au jury d'Assises est effectué. Ont été tirés au sort :

- ☞ Alexis VALET
- ☞ Jean DEBRECEY
- ☞ Alban THION

Valérie Combettes est intervenue afin d'expliquer les conditions de choix de jurés lors des procès ainsi que la visite de la prison.

## **TRAVAUX PONT DE LA GROSSE AULNE**

Mr le Maire et ses adjoints ont rencontré Mr Hénin qui avait quelques interrogations concernant l'accès à sa propriété, l'évacuation des eaux usées, le stationnement, pendant la durée des travaux. Mr Hénin est satisfait des propositions qui lui ont été faites par EPN. Les travaux débuteront en Mai 2021 pour une durée de 2 mois, l'ouverture est donc prévue pour septembre 2021. En effet, les travaux ne peuvent pas débuter en octobre 2020 car il faut prendre en considération le niveau de l'Iton ainsi que le frayage des poissons.

Une base de vie pour les ouvriers sera installée sur la parcelle communale entre le stade et le pont. L'enfouissement des réseaux se fera en amont. La vitesse et le tonnage seront limités, une dérogation pour le passage des engins agricoles est envisagée, une voie sera réservée aux piétons et cyclistes. Alain Comont et Sébastien Delhomme ont rencontré les sénateurs, pressés de faire avancer les travaux.

## **TRAVAUX DEVIATION**

Le Maire et ses adjoints ont rencontré la DREAL, le 29 juin. Les travaux du pont ont repris, construction du dernier appui et du tablier, pour une durée de 7 mois.

Le bureau d'études CEREMA est missionné pour étudier l'aménagement du carrefour entre la RD55, la rue Félix Doucerain et la rue du Chantier des Flotteurs, un maître d'œuvre est en cours de recrutement. Une réunion sera menée pour valider la solution et suivra une consultation des habitants.

La décision de la cour d'Appel de Douai stoppant les travaux a été prise plus pour des questions de forme que de fond. La DREAL déposera un nouveau dossier à la préfecture. A la suite, il y aura un avis environnemental (3 mois) et une enquête publique d'un mois. La reprise des travaux pourrait avoir lieu au printemps 2021, pour la construction du viaduc et des ouvrages de décharge.

### **- CHEMINEMENT DOUX**

Deux pistes sont à l'étude en ce qui concerne le cheminement doux entre Arnières et la Zone Industrielle :

- En parallèle de la nouvelle route et la forêt d'Evreux (problème de maîtrise du foncier),
- Soit en parallèle du nouveau chemin Potier (passe sur une ancienne décharge),

Il est demandé que le talus, aux abords du rond-point, soit étalé car il gêne la visibilité.

Des aménagements paysagers sont envisagés aux alentours des bassins de rétention, embellissement de la descente pourrait se faire avec des éléments découverts pendant les fouilles.

Pendant la durée des travaux, afin de garantir la sécurité et l'accessibilité notamment aux écoles de Navarre, Mr le Maire demande que la RD55 ne soit pas coupée, il est préférable de préconiser la circulation sur une voie. Un courrier au préfet de région est prévu.

Le manoir n'a pas été démoli car le précédent préfet était fêru de patrimoine, cependant le nouveau préfet demandera la déconstruction en 2021.

Dominique UMMENHOVER indique que le ratio entre la durée des travaux prévus et la réalité est de 2,2, ainsi les 8 mois de coupure du Chemin Pottier se sont transformés en 20 mois.

La RD 129 – route de Conches - sera coupée pour une durée de 4 mois pour la construction de l'échangeur (bas de la cote de Saint Sébastien de Morsent). Là aussi, nous interviendrons pour trouver une solution pendant cette période afin d'éviter un maximum de transit par Arnières.

## **CIRCULATION ROUTIERE**

La circulation routière est un point sensible sur la commune. Mr Comont expose qu'il a contacté l'agence routière de Conches. Mr Dubos informe qu'il n'a pas été sollicité sur ce sujet depuis 3 ans. Plusieurs solutions peuvent être envisagées afin de réduire la vitesse : pose de ralentisseur (préconisation d'un ralentisseur tous les 150 m pour être efficace), feux tricolores, radar pédagogique (efficacité non avérée), priorité à droite (plus efficace et moins coûteuse mais accidentogène).

Des financements sont possibles par le biais des amendes de police, subventions accordées par le département 40%, pour les trottoirs, 100% pour la voirie, fonds de concours pour les bordures.

Plusieurs propositions sont suggérées :

- Mr Benattar propose l'installation d'un radar fixe sur la RD 55,
- Mr Valet propose le rétrécissement de la chaussée en élargissant les trottoirs.
- L'assemblée est en accord pour installer un radar mobile à différents endroits stratégiques afin de faire des comptages et des relevés de vitesse. Deux comptages ont été effectués, un en 2017 indiquait 8400 véhicules un autre en 2018 indiquait 3200 véhicules (ce chiffre est certainement sous-évalué du fait de la fermeture du Chemin Potier). D'ores et déjà des mesures de vitesse sont effectuées sur la RD 55 et la RD 129.

A.Comont informe que l'aménagement de la RD55 sera revue après la fin des travaux de la déviation (calendrier prévisionnel 2026).

Un groupe de travail, composé d'élus et d'administrés, se réunira à l'Escale le 18 septembre à 18 h 00. Un diagnostic en marchant est envisagé Route de Breteuil.

## **PROJET CENTRE BOURG**

Mrs Comont, Delhomme, Chevauchée et Mme LASSALLE-ASTIS ont rencontré EAD, le 23 juin. L'avis d'appel à projet, suite au cahier des charges, a été transmis par EAD à 216 opérateurs.

- 17 ont demandé le cahier des charges,
- 5 sont venus sur le site,
- 1 seul a déposé une offre, la Siloge.

De ce fait, ce pli n'a pas été ouvert, EAD relance les 4 autres opérateurs venus sur le site et donne, en accord avec les élus, un nouveau délai de dépôt des dossiers : le 30 septembre.

Certaines difficultés apparaissent dans ce projet :

- La proximité de la voie ferrée,
- L'évacuation des eaux pluviales,
- La voirie, les trottoirs, le stationnement, la largeur de la chaussée devant répondre à certaines normes et de ce fait diminue la surface constructible.

Ces différents points rendent l'aménagement du terrain moins attractif ; décourageant les investisseurs.

## SOLDE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr Hauzay soumet au Conseil Municipal les propositions de la commission Animation quant aux demandes de subvention des associations communales. Il explique que les associations communales ont perçu une partie des subventions avant le vote du budget, il faut verser le solde de la subvention attribuée.

A. Comont souligne que toutes les associations ou sections d'association fournissent des comptes en toute transparence. Les demandes et attributions sont disponibles en mairie.

Un débat s'est ouvert sur l'attribution de la subvention de la JSA Foot. Jérémy Leligois qui pensait que le calcul pour le foot est différent de celui des autres associations et indique que s'il y a manque à gagner ce n'est pas uniquement pour le foot. Les subventions ont été attribuées selon la trésorerie de fin d'année et les projets annulés ou maintenus cette année.

<i>Associations</i>		<i>Subventions accordées</i>	<i>Acompte déjà versé</i>	<i>Solde subventions 2020</i>
<i>ASCA</i>	<i>ASCA</i>	1 000 €	500 €	500 €
	<i>COUNTRY</i>	300 €	150 €	150 €
	<i>DECO</i>	250 €	250 €	0 €
	<i>TIR</i>	2 800 €	1400 €	1 400 €
	<i>PECHE</i>	700 €	350 €	350 €
	<i>THEATRE</i>	700 €	375 €	325 €
	<i>ASCATROCK</i>	200 €	100 €	100 €
<i>JSA</i>		12 700 €	5 100 €	5 100 €+ 2 500 € = 7 600 €
<i>APE</i>		125 €	125 €	0 €
<i>CAP JEUNES</i>		2 500 €	1 500 €	1 000 €
<i>COMITES DES FÊTES</i>		600 €	600 €	0 €
<i>SOLEIL D'AUTOMNE</i>		400 €	250 €	150 €
<b><i>TOTAL</i></b>		<b>22 275 €</b>	<b>10 700 €</b>	<b>11 575 €</b>

Deux associations extérieures à la commune percevront également une subvention :

- Centre des Formations des Apprentis : 300 euros
- Resto du cœur de l'heure : 300 euros

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

## **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EPN – POMPE A EAU:**

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire d'acheter une pompe à eau pour l'entretien des terrains de football au stade municipal. Une subvention au titre des fonds de concours peut-être demandé auprès d' EPN. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le plan de financement suivant :

Le coût de cet achat s'élève à 1 325 € H.T.

- E.P.N : 662.50 €
- Fonds propres : 662.50 €

L'eau est pompée dans la nappe phréatique.

## **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mr Comont et Mr Ummenhover présentent au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement intérieur du conseil municipal préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- l'organisation et la tenue des réunions du conseil municipal, du bureau municipal et des commissions,
- l'organisation des débats et votes des délibérations,
- la rédaction et signatures des PV, délibérations et comptes-rendus
- certaines dispositions diverses ; désignation des délégués des commissions extérieures, modifications et application de ce règlement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

## **RECRUTEMENT EMPLOIS SAISONNIERS**

Afin de pallier les absences des agents techniques durant les congés d'été, il est proposé de recruter deux jeunes Arniérois, durant 4 semaines au mois de juillet et 5 semaines au mois d'août.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour recruter deux adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe aux dates suivantes :

- ↳ du 6 juillet au 2 août 2020
- ↳ du 3 Août au 6 septembre 2020

Ils seront rémunérés sur la base de l'indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

A ce jour, 8 candidatures locales reçues pour 1500 vues sur internet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Lucille Lassalle-Astis revient sur la présentation de l'association SOLIHA qui propose de monter les dossiers liés à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires de logement sur les bases suivantes : vétusté, insalubrité, isolation, aménagement pour le maintien à domicile des personnes âgées, aide au locatif privé.

SOLIHA a signé une convention avec Evreux Portes de Normandie.

- Mr Ummenhover informe que les masques du Département sont en mairie. Il fait appel aux conseillers municipaux volontaires pour la préparation de la distribution, vendredi 3 Juillet à 18 h à l'Escale.

- Remerciement à Julie Cervantes pour le rapport effectué sur le désert médical de l'Eure, les solutions proposées et l'avancement du projet. J Cervantes a présenté les grandes lignes de son travail et établi un questionnaire santé qui sera distribué en même temps que les masques.

- Sébastien Delhomme informe qu'un bulletin d'information sur les principaux sujets évoqués lors de ce conseil municipal, groupe de travail participatif, réponse au questionnaire santé, sera distribué courant Juillet.

- Mrs Hauzay et Leligois informent qu'un goûter avec remise de diplôme sera organisé pour les enfants de Grande Section et CM2 dans la cour de la Salle des Mariages le Jeudi 2 Juillet à 16 h30.

- Mr Comont fait appel aux bénévoles Arnièresois pour intégrer la Commission Communale des Impôts Directs.

- Sylvie Sansano remonte le souhait d'un administré qui désire stationner son camion à pizza dans un lieu sécurisé en centre bourg.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 9 Juillet 2020.

Nom du document : CR-CM-20-06-29  
Répertoire : C:\Users\Mathis\Documents  
Modèle : C:\Users\Mathis\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.dotm  
Titre : MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON  
Sujet :  
Auteur : MAIRIE  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 02/07/2020 15:58:00  
N° de révision : 2  
Dernier enregistr. le : 02/07/2020 15:58:00  
Dernier enregistrement par : Françoise AULNETTE  
Temps total d'édition : 1 Minute  
Dernière impression sur : 21/08/2020 22:56:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 6  
Nombre de mots : 1 953 (approx.)  
Nombre de caractères : 10 744 (approx.)